

SEANCE DU 07 MARS 2016

DELIBERATION

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Jean LEYNAUD, Vice Président, soumet aux membres du Comité Syndical le compte administratif 2015 du SDE07 :

a) Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à :	10 494 217.82 €
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à :	<u>5 025 538.65 €</u>
L'excédent de fonctionnement s'élève donc à :	5 468 679.17 €
b) Les recettes réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à :	24 453 856.83 €
Les dépenses réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à :	<u>22 210 911.92 €</u>
L'excédent d'investissement s'élève donc à :	2 242 944.91 €
c) L'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures s'élève à :	0 €
Le déficit d'investissement reporté des années antérieures s'élève à :	- 2 169 033.80 €
d) Les restes à réaliser en dépenses d'investissement 2015 à reporter en 2015 s'élèvent à :	13 034 437.97 €
Les restes à réaliser en recettes d'investissement 2015 à reporter en 2015 s'élèvent à :	18 268 805.47€
e) Les résultats de clôture de l'exercice 2015 se soldent ainsi qu'il suit :	
En fonctionnement par un excédent de :	4 647 007.57€
En investissement par un déficit de :	3 034 709.42€

Après la sortie de la salle de Monsieur le Président, Le Vice Président propose aux membres du Comité Syndical :

- d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 pour la section de fonctionnement à 11 043 307.82 € au titre des recettes, et à la somme de 6 396 300.25€ pour les dépenses.
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, pour la section d'investissement 28 364 532.89€ au titre des recettes ; et à la somme de 25 329 823.47€ pour les dépenses.
- d'admettre le résultat de l'exercice 2015, se soldant par un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 647 007.57€ et un excédent d'investissement d'un montant de 3 034 709.42€.
- d'admettre le résultat de clôture de l'exercice 2015 se soldant par un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 647 007.47€ et un excédent d'investissement d'un montant de 865 675.62€ sans les reports.

	Résultats de clôture de l'exercice 2014	Part Affectée à l'investissement CA 2015	Résultat CA 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	-2 169 033,80		3 034 709,42	865 675,62
Fonctionnement	9 007 514,89	9 007 514,89	4 647 007,57	4 647 007,57
TOTAL	6 838 481,09	9 007 514,89	7 681 716,99	5 512 683,19

- de constater que l'excédent global de clôture pour 2015 est de 5 512 683.19€ du compte administratif, conforme avec celui du compte de gestion présenté par Monsieur Le Receveur départemental.

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident
XXXXXXXX :

- d'adopter cette délibération

Extrait certifié conforme,

Le président
Jacques GENEST

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'ARDECHE

SEANCE DU 07 MARS 2016

DELIBERATION

Projet

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

COMPTE DE GESTION 2015

Conformément aux dispositions de l'article 200 du décret du 12 juin 1983, le Président soumet aux membres du Comité Syndical, le compte de gestion pour l'exercice 2015 présenté par Monsieur Le Comptable des Finances Publiques du Syndicat.

Le tableau suivant fait apparaître le résultat définitif de cet exercice, égal à l'excédent constaté par Monsieur Le Comptable des Finances Publiques:

	Résultats de clôture de l'exercice 2014	Part Affectée à l'investissement CA 2015	Résultat CA 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	-2 169 033,80		3 034 709,42	865 675,62
Fonctionnement	9 007 514,89	9 007 514,89	4 647 007,57	4 647 007,57
TOTAL	6 838 481,09	9 007 514,89	7 681 716,99	5 512 683,19

Le président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte de gestion 2015 présenté par Monsieur Le Comptable des Finances Publiques du Syndicat.

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident
XXXXXX :

- D'adopter cette délibération

Extrait certifié conforme,

Le président

Jacques GENEST

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE 07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Affectation de résultats 2015

Article - Libellé	N°	Restes à réaliser 2014		Résultat de clôture 2014	Résultat cumulé
		Recettes	Dépenses		
Section d'investissement	1	18 268 805,47	13 034 437,97	865 675,62	4 147 007,47
Frais études et recherches	2031				
Licences logiciels	205		50 629,52		
Autres communes	204				
Mat bureau, informatique, aménagement	21		147 290,76		
Participation SEM	26		1 100 000,00		
FACE	13				
DEPARTEMENT	13				
CONTRIBUTION COMMUNES	13				
REGION	13				
TVA	27				
MOT	4548	18 268 805,47	11 736 517,69		
Section de fonctionnement				4 647 007,57	500 000,00

Affectation au 1068

Excédent reporté en Fonctionnement

Compte tenu du résultat net, Le Président propose aux membres du comité syndical :

- D'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement (4 147 007.47€) à la section d'Investissement, au compte 1068 (excédents capitalisés) afin de contribuer au financement des travaux nouveaux d'électrification et des nouvelles compétences.
- 500 000€ resteront en excédent reporté à la section de fonctionnement au 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident
XXXXXXXXXX :

- D'approuver l'affectation des résultats présentés

Extrait certifié conforme,

Le Président

Jacques GENEST

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 396 300,25	G	11 043 307,82
	Section d'investissement	B	25 329 823,47	H	28 364 532,89
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 169 033,80 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	33 895 157,52	= G+H+I+J	39 407 840,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	13 034 437,97	L	18 268 805,47
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F	13 034 437,97	= K+L	18 268 805,47
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 396 300,25	= G+I+K	11 043 307,82
	Section d'investissement	= B+D+F	40 533 295,24	= H+J+L	46 633 338,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	46 929 595,49	= G+H+I+J+K+L	57 676 646,18

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 615 800,00	1 568 040,74	0,00	0,00	47 559,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 450 000,00	1 382 855,37	0,00	0,00	67 344,63
014	Atténuations de produits	2 190 000,00	1 784 575,27	0,00	0,00	405 424,73
65	Autres charges de gestion courante	183 402,00	185 180,08	0,00	0,00	18 221,92
	Total des dépenses de gestion courante	5 439 002,00	4 900 451,46	0,00	0,00	538 550,54
66	Charges financières	199 907,08	112 887,19	29 907,09	0,00	57 112,81
67	Charges exceptionnelles	48 200,00	12 200,00	0,00	0,00	36 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	115 515,57				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 802 624,66	5 025 538,65	29 907,09	0,00	747 176,92
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 605 294,25				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	1 333 508,09	1 340 854,51			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 938 802,34	1 340 854,51			3 597 945,63
	TOTAL	10 741 425,00	6 366 393,16	29 907,09	0,00	4 345 124,75
	Pour information	(3)				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014	0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	34 700,00	41 887,52	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	0,00	2 587,97	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 500 000,00	7 516 822,81	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	875 725,00	902 437,80	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 717 000,00	1 821 522,74	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	10 127 425,00	10 284 848,84	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	13 000,00	11 301,41	0,00	0,00	1 698,59
77	Produits exceptionnels	51 000,00	198 087,57	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 191 425,00	10 494 217,82	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	550 000,00	549 090,00			910,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	550 000,00	549 090,00			910,00
	TOTAL	10 741 425,00	11 043 307,82	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(3)				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014	0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 RI 040 = DF 042 DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (n'inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	142 000,00	58 370,48	50 629,52	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	4 000 000,00	1 795 961,00	0,00	2 204 039,00
21	Immobilisations corporelles	311 925,47	123 830,15	147 290,76	40 804,56
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 171 758,80	15 373 304,74	0,00	5 798 454,08
	Total des opérations d'équipement	0,00	9 442,22	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	25 625 684,27	17 358 906,59	197 920,28	8 068 855,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	68 811,83	60 583,49	0,00	6 226,34
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	697 745,58	0,00	2 254,42
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 500 000,00	0,00	1 100 000,00	400 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	2 266 811,83	758 329,07	1 100 000,00	408 482,76
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	17 848 445,16	4 093 674,26	11 736 517,69	2 016 257,23
	Total des dépenses réelles d'investissement	45 738 945,28	22 210 911,92	13 034 437,97	10 493 596,39
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	550 000,00	549 090,00		910,00
041	Opérations patrimoniales (1)	2 784 000,00	2 569 821,55		194 178,45
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 314 000,00	3 118 911,55		195 088,45
	TOTAL	49 052 945,28	25 329 823,47	13 034 437,97	10 688 683,84
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014	(3) 2 169 033,80			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 700 000,00	7 348 637,92	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 700 000,00	7 348 637,92	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	41 430,73	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	100 000,00	23 019,00	0,00	78 981,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	9 007 514,89	9 007 514,89	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	1 380 000,00	1 458 922,88	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 692 500,00	2 603 435,46	0,00	89 064,54
024	Produits de cessions	10 000,00			
	Total des recettes financières	13 174 014,89	13 134 322,96	0,00	39 691,93
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	23 845 163,85	3 970 895,95	18 268 805,47	1 406 462,43
	Total des recettes réelles d'investissement	43 519 178,74	24 453 856,89	18 268 805,47	796 516,44
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	3 605 294,25			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 333 506,09	1 340 854,51		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	2 784 000,00	2 569 821,55		194 178,45
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 722 800,34	3 910 676,06		3 792 124,28
	TOTAL	51 221 979,08	28 364 532,89	18 268 805,47	4 588 640,72
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014	(3) 0,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 588 040,74		1 588 040,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 382 855,37		1 382 855,37
014	Atténuations de produits	1 784 575,27		1 784 575,27
65	Autres charges de gestion courante	165 180,08		165 180,08
66	Charges financières	142 794,28	0,00	142 794,28
67	Charges exceptionnelles	12 200,00	10 000,00	22 200,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 330 854,51	1 330 854,51
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 055 445,74	1 340 854,51	6 396 300,25
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	60 583,49	0,00	60 583,49
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	697 745,58	0,00	697 745,58
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	9 442,22		9 442,22
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	56 370,48	0,00	56 370,48
204	Subventions d'équipements versés	1 795 981,00	0,00	1 795 981,00
21	Immobilisations corporelles (6)	123 830,15	0,00	123 830,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	15 373 304,74	549 090,00	15 922 394,74
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	2 569 821,55	2 569 821,55
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	4 093 674,26	0,00	4 093 674,26
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	22 210 911,92	3 118 911,55	25 329 823,47
	Pour information			2 169 033,80
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014			2 169 033,80

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres - opérations d'équipement - ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	41 897,52		41 897,52
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	2 567,97		2 567,97
72	Travaux en régie		549 090,00	549 090,00
73	Impôts et taxes	7 516 822,81		7 516 822,81
74	Dotations, subventions et participations	902 437,80		902 437,80
75	Autres produits de gestion courante	1 821 522,74		1 821 522,74
76	Produits financiers	11 301,41	0,00	11 301,41
77	Produits Exceptionnels	198 067,57	0,00	198 067,57
	Recettes de fonctionnement - Total	10 494 217,82	549 090,00	11 043 307,82
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	23 019,00	0,00	23 019,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 007 514,89		9 007 514,89
13	Subventions d'investissement	8 807 580,80	0,00	8 807 580,80
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Plus-Values de cession		624,52	624,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	9 375,48	9 375,48
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	41 430,73	2 569 821,55	2 611 252,28
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 603 435,46	0,00	2 603 435,46
28	Amortissements des immobilisations		1 330 854,51	1 330 854,51
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	3 970 895,95	0,00	3 970 895,95
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	24 453 856,83	3 910 676,06	28 364 532,89
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres - opérations d'équipement -.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE 07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Vice Président présente aux membres du Comité Syndical, le budget primitif 2016 du SDE07.

I – La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'année 2016, sont estimées à la somme de 11 084 900€ et comprennent :

- les redevances des concessionnaires à hauteur de 1 720 000€
- la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : 7 300 000€

Les dépenses de fonctionnement liées à l'administration du Syndicat sont estimées, quant à elles, à 3 244 220 € figurant aux chapitres 011 et 012.

- 970 000€ au chapitre 011 au titre de la maintenance Eclairage Public.
- Le compte « dépenses de personnel » en 2016 intègre : GPEC, Installation d'un nouveau régime indemnitaire et les renforts ou remplacements éventuels à réaliser
- Les dépenses imprévues : Provision de la somme de 100 000€

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 est reportée sur le BP 2016, à hauteur de 500 000€

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à la somme de 11 084 900€, avec les opérations d'ordre.

II / La section d'investissement

En section d'investissement, deux domaines sont distingués :

1/ les investissements qui se rapportent à l'administration générale

les dépenses : Travaux d'aménagements de bureaux, acquisition matériel informatique, nouveaux logiciels et mobiliers soit 656 158.25€.

2/ les investissements qui se rapportent à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage

Les dépenses :

▪ Travaux ER pour un montant de	14 000 000€
▪ Travaux sous Maîtrise d'Ouvrage Délégée	12 921 518€
▪ Compétence Eclairage Public	5 633 090€
▪ Participation à SEM Energies Renouvelables	1 100 000€
▪ Bornes de charge électrique	1 000 000€
▪ Certificats d'Economie d'Energie	500 000€
▪ Subventions aux communes	3 500 000€
▪ Emprunts	547 691€

Au titre de l'exercice 2016, compte tenu de la prise de compétences nouvelles, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement directement en investissement à hauteur de 4 147 007.57€ afin de faire face à l'ensemble des dépenses nouvelles liées à ces domaines.

Les recettes :

- La TVA reversée par le Concessionnaire et les remboursements des communes pour les travaux réalisés pour leur compte et faisant l'objet d'un étalement pour 3 933 236.96 € ;
- Les participations pour 26 703 806€ (FACE, France Telecom et collectivités notamment au titre des MOT) ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 4 147 007.57€

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **53 218 402.67€** avec les restes à réaliser, les opérations d'ordre et la dette constatée des communes à l'égard du Syndicat.

Le président propose aux membres du Comité syndical de :

- de voter le budget primitif 2016 tel que présenté ;
- de donner délégation au Bureau pour la gestion des investissements dans la limite du budget annuel alloué aux opérations, y compris de modifier la répartition entre opérations ;
- de donner délégation au Bureau pour définir les différents modes de passation des marchés publics de l'exercice ;
- de donner délégation au Bureau pour affecter la somme réservée aux dépenses imprévues de l'exercice dans la limite de 500 000€ ;
- de donner délégation au Bureau pour ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie.
- de donner délégation au Bureau pour solliciter tous les financeurs dans le cadre de la programmation des opérations d'électrification et d'efficacité énergétique (FACE, Département, ADEME, Région, EDF, Etat, Europe, etc...)

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident XXXX d'adopter cette délibération.

Extrait certifié conforme,

**Le président
Jacques GENEST**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 084 900,00	10 584 900,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 500 000,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	11 084 900,00	11 084 900,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	40 183 964,70	34 083 921,58
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	13 034 437,97	18 268 805,47
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 865 675,62
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	53 218 402,67	53 218 402,67
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	64 303 302,67	64 303 302,67

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 615 600,00	0,00	1 694 220,00		1 694 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 450 000,00	0,00	1 550 000,00		1 550 000,00
014	Atténuations de produits	2 200 000,00	0,00	2 000 000,00		2 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	183 402,00	0,00	190 000,00		190 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	5 449 002,00	0,00	5 434 220,00		5 434 220,00
66	Charges financières	180 907,09	0,00	158 748,30		158 748,30
67	Charges exceptionnelles	48 200,00	0,00	43 200,00		43 200,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	115 515,57		100 000,00		100 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 802 624,66	0,00	5 736 168,30		5 736 168,30
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 605 294,25		3 667 040,80		3 667 040,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	1 333 508,09		1 461 661,90		1 461 661,90
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 938 802,34		5 348 731,70		5 348 731,70
	TOTAL	10 741 425,00	0,00	11 084 900,00		11 084 900,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

11 084 900,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	34 700,00	0,00	47 000,00		47 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	1 500,00		1 500,00
73	Impôts et taxes	7 500 000,00	0,00	7 300 000,00		7 300 000,00
74	Dotations, subventions et participations	875 725,00	0,00	905 000,00		905 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 717 000,00	0,00	1 720 000,00		1 720 000,00
	Total des recettes de gestion courante	10 127 425,00	0,00	9 973 500,00		9 973 500,00
76	Produits financiers	13 000,00	0,00	10 400,00		10 400,00
77	Produits exceptionnels	51 000,00	0,00	51 000,00		51 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 191 425,00	0,00	10 034 900,00		10 034 900,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	550 000,00		550 000,00		550 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	550 000,00		550 000,00		550 000,00
	TOTAL	10 741 425,00	0,00	10 584 900,00		10 584 900,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

500 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

11 084 900,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

4 788 731,70

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou en reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	142 000,00	50 620,52	174 370,48		225 000,00
204	Subventions d'équipement versées	4 000 000,00	0,00	4 080 000,00		4 080 000,00
21	Immobilisations corporelles	311 925,47	147 280,78	283 867,49		431 158,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	20 888 570,63	0,00	20 833 090,38		20 833 090,38
	Total des dépenses d'équipement	25 342 496,10	197 920,28	25 151 328,35		25 349 248,63
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	123 000,00		123 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	0,00	547 691,00		547 691,00
18	Comptes de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	1 500 000,00	1 100 000,00	0,00		1 100 000,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	2 000,00		2 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	500 000,00		500 000,00
	Total des dépenses financières	2 210 000,00	1 100 000,00	1 172 691,00		2 272 691,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)	10 920 349,18	11 738 517,69	1 185 000,00		12 921 517,69
	Total des dépenses réelles d'investissement	38 472 845,28	13 034 437,97	27 509 019,35		40 543 457,32
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	550 000,00		550 000,00		550 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 424 000,00		12 124 945,35		12 124 945,35
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 974 000,00		12 674 945,35		12 674 945,35
	TOTAL	41 446 845,28	13 034 437,97	40 183 984,70		53 218 402,67

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 218 402,67

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 700 000,00	0,00	7 050 000,00		7 050 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	6 700 000,00	0,00	7 050 000,00		7 050 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)	100 000,00	0,00	50 000,00		50 000,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	9 007 514,89	0,00	4 147 007,57		4 147 007,57
138	Groupements de collectivités	1 360 000,00	0,00	200 000,00		200 000,00
18	Comptes de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	2 352 500,00	0,00	3 933 238,98		3 933 238,98
024	Produits de cessions	10 000,00	0,00	45 000,00		45 000,00
	Total des recettes financières	12 834 014,89	0,00	8 375 244,53		8 375 244,53
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)	18 719 663,95	18 268 805,47	1 185 000,00		18 453 805,47
	Total des recettes réelles d'investissement	36 283 078,74	18 268 805,47	18 610 244,53		34 679 050,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	3 605 204,25		3 887 049,80		3 887 049,80
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 333 506,09		1 461 681,90		1 461 681,90
041	Opérations patrimoniales (4)	2 424 000,00		12 124 945,35		12 124 945,35
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 362 800,34		17 473 677,05		17 473 677,05
	TOTAL	43 615 879,08	18 268 805,47	34 083 921,58		52 352 727,05

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

885 675,82

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 218 402,67

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

4 798 731,70

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 694 220,00		1 694 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 550 000,00		1 550 000,00
014	Atténuations de produits	2 000 000,00		2 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	190 000,00		190 000,00
66	Charges financières	158 748,30	0,00	158 748,30
67	Charges exceptionnelles	43 200,00	0,00	43 200,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 481 681,90	1 481 681,90
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		3 887 049,80	3 887 049,80
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 736 168,30	6 348 731,70	11 084 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

11 084 900,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	123 000,00	0,00	123 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	547 691,00	0,00	547 691,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	225 000,00	0,00	225 000,00
204	Subventions d'équipements versés	4 060 000,00	0,00	4 060 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	431 158,25	0,00	431 158,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	20 633 090,38	550 000,00	21 183 090,38
26	Participations et créances (...) des participations	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	12 124 945,35	12 126 945,35
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	12 921 517,69	0,00	12 921 517,69
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	500 000,00		500 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	40 543 457,32	12 674 945,35	53 218 402,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

-

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 218 402,67

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement de charges et de produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communauté d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Allénuations de charges	47 000,00		47 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 500,00		1 500,00
72	Travaux en régie		550 000,00	550 000,00
73	Impôts et taxes	7 300 000,00		7 300 000,00
74	Dotations, subventions et participations	905 000,00		905 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 720 000,00	0,00	1 720 000,00
76	Produits financiers	10 400,00	0,00	10 400,00
77	Produits exceptionnels	51 000,00	0,00	51 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	10 034 900,00	550 000,00	10 584 900,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

500 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

11 084 900,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	7 250 000,00	9 724 945,35	16 974 945,35
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 933 236,96	0,00	3 933 236,96
28	Amortissements des immobilisations		1 461 681,90	1 461 681,90
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	19 453 805,47	0,00	19 453 805,47
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 887 049,80	3 887 049,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	45 000,00		45 000,00
	Recettes d'investissement - Total	30 732 042,43	17 473 677,05	48 205 719,48

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

865 675,62

AFFECTATION AU COMPTE 1068

4 147 007,67

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 218 402,67

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres - opérations d'équipement -.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tel « travail effectué » sur un exercice antérieur.

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES
CA 2015 ET BP 2016

Petit rappel pour mémoire : Le SDE 07 a changé sa politique en termes d'affectation de son résultat. BP 2015 : la totalité de l'excédent de fonctionnement a donc été affectée à la section d'investissement, d'une part pour résorber le déficit de la section et d'autre part afin d'effectuer l'ensemble des travaux demandés par les communes en terme d'électrification rurale, éclairage public, télécommunications et faire face à la prise éventuelle de nouvelles compétences par le syndicat.

Les dépenses de fonctionnement étant stables, il n'y a pas lieu de conserver l'excédent au sein de la section.

S'agissant du **Compte Administratif 2015**, ce qu'il faut retenir essentiellement :

- **La hausse sensible des dépenses de fonctionnement est liée à :**
 - +33% de frais de maintenance de l'éclairage public
 - Administration Générale : mise en place de contrats de maintenance pour l'informatique, les nouveaux logiciels métiers acquis, et l'entretien des extérieurs
 - Acquisition de toutes les fournitures de stockage pour le local « Archives »
 - Evolution de la masse salariale : + 9,7% : l'évolution des compétences du syndicat entraîne le recrutement de 8 personnes dont 3 départs à la retraite remplacés, 2 emplois contractuels pour des missions d'une année, 2 emplois avenir pour assumer le secrétariat des services techniques et 2 techniciens, l'un pour mettre en place le schéma départemental de bornes de recharge pour véhicules électriques et l'autre sur des missions d'accompagnement de conseil en économie d'énergie.
- **La baisse des ressources du syndicat :**
 - Poursuite de la diminution de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité due aux conditions climatiques, à la conjoncture économique et aux économies d'énergie réalisées
 - Décroissance des redevances calculées sur les travaux réalisés n-2 mais atténuée par le protocole signé entre la FNCCR et ERDF
- **Augmentation des dépenses d'investissement pour 2 raisons :**
 - Résorption du déficit constaté en totalité
 - +19,30% de travaux réalisés

- Refonte du système informatique
- Aménagement d'un local à archives
- Mobilier pour les nouveaux collaborateurs
- **Stabilité des recettes d'investissement :**
 - Recouvrement plus régulier des subventions et participations communales

En conclusion : Les résultats de clôture de l'exercice 2015 sont excédentaires au sein des 2 sections et seront affectés aux nouvelles compétences du SDE, à savoir : Participation à la SEM Energie Rhonevallée, Eclairage Public, Chaufferies Bois, Maîtrise des Energies.

Concernant le Budget Primitif 2016, les faits marquants à souligner :

- **Légère augmentation des charges de fonctionnement + 3.2% :**
 - Inflation de 1 à 2% sur carburants, affranchissement, péages, énergies...
 - Nouvelles prestations pour adapter nos modes de gestion : Dialège et Prosper (outils de gestion sur analyse des coûts d'énergie et diagnostics énergétiques), crédit-bail sur informatique et véhicule électrique, MAPA assistance juridique, maintenances associées sur les nouveaux logiciels de gestion, frais de publicité importants sur les marchés à venir, mise en place d'une communication plus lisible et visible (plaquette, fiches pratiques, participations évènementielles)
 - En matière de personnel : effectif constant, mise à plat du régime indemnitaire, GPEC, prise en compte de la revalorisation du point d'indice, remplacements éventuels
- **Baisse des recettes structurelles identiques à 2015 mais augmentation des participations communales :**
 - Les communes ardéchoises adhèrent en nombre significatif à la compétence MDE
- **Le SDE favorise les investissements sur le territoire ardéchois et contribue pleinement à l'équilibre économique du Département :**
 - Niveau d'investissement maintenu en matière d'électrification rurale à hauteur de 14M€
 - 5,2M€ consacrés à la compétence Eclairage Public (travaux neufs et maintenance)
 - Déploiement des bornes de recharge électrique sur le département : 1M€
 - Entrée au capital de la SEM Energie Rhonevallée : 1,1M€
- **Les subventions restent stables.**
- **A noter les opérations d'ordre patrimonial : affichage budgétaire de la dette contractée par les communes à l'égard du syndicat au cours des années antérieures en étalant leurs participations aux travaux d'Electrification Rurale sur 10 ans dès lors que le montant de leur participation s'élève à plus de 2 500€, soit 9,7M€**
 En contrepartie, l'extinction annuelle de la dette par les communes vient s'inscrire au chapitre 27.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'ARDECHE

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

Projet

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE 07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2016

Le Vice Président présente aux membres du Comité Syndical, les APCP en cours et celles de 2016 du SDE07.

Comme indiqué précédemment dans le projet de BP 2016, les ordres de grandeur dépenses et recettes réelles sont sensiblement identique à l'année précédente en tenant compte des opérations pour compte de tiers (MOT).

Le tableau ci-joint annexé présente une vision synthétique des AP 2016 avec leurs crédits de paiement associés à ouvrir au présent budget.

Il ajuste également les crédits de paiement de l'exercice 2015 et permettra après le vote de clôturer les plus anciennes.

Quelques données afin d'apprécier la décomposition d'une partie du BP 2016 Investissement :

2 types d'Autorisation de Programme ont été mis en place au SDE07 :

- Programmation de travaux 2016 **14M€**
Déterminée en fonction de la dotation du FACE à venir en espérant le maintien de cette dernière.
- Subventions aux communes sous forme de fonds de concours pour :
 - Eclairage Public 2016 **1,5M€**
 - Remplacement des Ballons Fluos 2016 **1,5M€**
 - Travaux France Telecom associés 2016 **0,5M€**

Les Crédits de Paiement à ouvrir au BP 2016 correspondent majoritairement aux AP ouvertes lors des années précédentes :

- Concernant les Travaux, le syndicat paie encore des reliquats remontant jusqu'à 2011 et signalons également le décalage d'au moins une année entre la programmation et la réalisation des travaux compte tenu de la notification tardive des dotations du FACE (octobre cette année)
- S'agissant des fonds de concours, la règle est clairement établie : les communes ont 2 ans + 1 année éventuellement pour réaliser leurs travaux à compter de l'acceptation de leurs dossiers. En conséquence, nous suivons encore des crédits du programme 2010.
- Pour les subventions sur les travaux FT, nous remontons encore plus loin car nous avons dû mal à récupérer les factures (2009).

Les Crédits de Paiement à ouvrir en 2016 sont donc les suivants et correspondent aux engagements en cours :

➤ Travaux ER	14M€
➤ Subventions EP	1,5M€
➤ Subventions BF	1,5M€
➤ Subventions FT	0,5M€

Le Président propose aux membres du Comité syndical de :

- **d'autoriser la création de nouvelles AP au titre de 2016 tel que présenté ;**
- **d'ouvrir les CP correspondant à l'ensemble des AP en cours;**
- **d'ajuster les CP au niveau des paiements réalisés en 2015**
- **de clôturer les AP les plus anciennes**

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident XXXX d'approuver cette délibération et les répartitions des crédits proposés.

Extrait certifié conforme,

**Le président
Jacques GENEST**

APCP DU SDE07

AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS					
PROGRAMME	MONTANT AP	MONTANT DE LA MODIFICATION	MONTANT AJUSTEE	CP 2015	PAYE EN 2015	AU 31/12/2015	BP 2016	2017	AU-DELA
ELECTRIFICATION RURALE									
PROG 2008	14 000 000,00 €	-3 980 476,18 €	10 019 523,82 €	13 000,00 €	3 790,97 €	10 019 523,82 €			
PROG 2009	15 200 000,00 €		15 200 000,00 €	70 000,00 €	5 651,25 €	6 610 155,41 €			
PROG 2010	14 000 000,00 €		14 000 000,00 €	415 000,00 €	59 028,06 €	11 789 950,39 €			
PROG 2011	14 000 000,00 €		14 000 000,00 €	535 000,00 €	822 971,53 €	13 562 005,18 €	400 000,00 €		
PROG 2012	14 000 000,00 €		14 000 000,00 €	1 520 000,00 €	2 288 811,99 €	13 059 514,92 €	940 000,00 €		
PROG 2013	14 500 000,00 €		14 500 000,00 €	5 200 000,00 €	4 491 853,73 €	10 699 820,57 €	3 800 000,00 €		
PROG 2014	14 000 000,00 €		14 000 000,00 €	5 200 000,00 €	6 680 241,08 €	7 723 155,42 €	2 360 000,00 €	3 248 604,00 €	
PROG 2015	14 000 000,00 €		14 000 000,00 €	1 047 000,00 €	1 647 914,08 €	1 647 914,08 €	5 000 000,00 €	7 352 085,00 €	6 500 000,00 €
PROG 2016	14 000 000,00 €		14 000 000,00 €				1 500 000,00 €	7 000 000,00 €	
SUBVENTION									
EP 2010	1 340 035,00 €		1 340 035,00 €	0,00 €	8 938,00 €	1 152 623,00 €	10 000,00 €		
EP 2011	1 935 108,00 €		1 935 108,00 €	290 110,00 €	86 981,00 €	1 731 979,00 €	100 000,00 €		
EP 2012	1 491 500,00 €		1 491 500,00 €	307 650,00 €	95 957,00 €	1 279 803,00 €	200 000,00 €		
EP 2013	1 450 000,00 €		1 450 000,00 €	500 000,00 €	392 779,00 €	1 304 039,00 €	145 000,00 €		
EP 2014	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	302 240,00 €	657 811,00 €	804 188,00 €	500 000,00 €	195 812,00 €	
EP 2015	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	100 000,00 €	257 620,00 €	257 620,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	442 380,00 €
EP 2016	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €				245 000,00 €		
BF 2012	555 353,00 €	-127 493,00 €	427 860,00 €	200 000,00 €	0,00 €	231 662,00 €	100 000,00 €	96 198,00 €	
BF 2013	785 000,00 €	-194 467,00 €	590 533,00 €	290 000,00 €	122 337,00 €	395 259,00 €	100 000,00 €	95 274,00 €	
BF 2014	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	500 000,00 €	288 184,00 €	340 758,00 €	350 000,00 €	400 000,00 €	409 242,00 €
BF 2015	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	510 000,00 €	59 964,00 €	59 964,00 €	450 000,00 €	500 000,00 €	440 036,00 €
BF 2016	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €				500 000,00 €	550 000,00 €	450 000,00 €
FT 2009	367 241,00 €	-11 773,00 €	355 468,00 €	82 273,00 €	0,00 €	284 968,00 €	40 000,00 €	30 500,00 €	
FT 2010	147 092,00 €	-293,00 €	146 799,00 €	15 293,00 €	0,00 €	131 799,00 €	15 000,00 €		
FT 2011	640 875,00 €	-48 767,00 €	592 108,00 €	167 434,00 €	35 143,00 €	466 108,00 €	50 000,00 €	76 000,00 €	
FT 2012	277 520,00 €	-8 030,00 €	269 490,00 €	100 000,00 €	46 546,00 €	124 416,00 €	75 000,00 €	70 074,00 €	
FT 2013	650 000,00 €		650 000,00 €	60 000,00 €	156 791,00 €	225 559,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	154 441,00 €
FT 2014	900 000,00 €		900 000,00 €	60 000,00 €	19 140,00 €	24 063,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	675 937,00 €
FT 2015	500 000,00 €		500 000,00 €	15 000,00 €	21 460,00 €	21 460,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	228 540,00 €
FT 2016	500 000,00 €		500 000,00 €				20 000,00 €	100 000,00 €	380 000,00 €

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'ARDECHE

Projet

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

OBJET : Attribution de subventions. Exercice 2016.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé au Comité Syndical de reconduire les subventions ou participations à divers organismes, à savoir :

- Energies Sans Frontières : 8 100€
- Fonds de Solidarité Logement : 6 100€(inchangée),
- Ecole de la 2^{nde} chance : 3 000€
- Amicale du Personnel du SDE : 67 000€(29 agents + régularisation 2015 des agents arrivés en cours d'année : 4).

il appartient au Comité syndical de se prononcer sur l'attribution des subventions ci-dessus .
A xxxxxx, les membres du Conseil Syndical se déclarent favorables à ces propositions.

Le Président,

Jacques GENEST.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'ARDECHE

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDE 07 POUR L'ANNEE 2015

En application des dispositions de l'article L 5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant à l'article L3131-3 du CGCT, le SDE07 est soumis à l'obligation de publier dans un recueil des actes administratifs ses actes réglementaires.

Le recueil des actes administratifs rassemble les actes réglementaires de l'autorité exécutive de la collectivité ainsi que le dispositif des délibérations à caractère réglementaire des assemblées délibérantes.

Il est destiné à la diffusion et à la mise à la disposition du public au siège du syndicat.

Oùï cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité :

- De prendre acte du recueil des actes administratifs du SDE 07 pour l'année 2015.

Extrait certifié conforme,

**Le président
Jacques GENEST**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2015

(Loi n° 92-125 du 6 février 1992 et ses textes d'application, art. I-2121-24 et R-2121-10 du CGCT)

- Bureau 23/01/2015**
- Subventions EP
 - Subventions EP/Ballons fluo
 - Subventions TÉLÉCOM
 - Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - Avenants marchés ER EP
 - Avenants marchés ER EP
- Bureau 23/02/2015**
- Subventions EP
 - Subventions EP/Ballons fluo
 - Subventions TÉLÉCOM
 - Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - Adhésion d'une nouvelle commune à l'entretien EP
 - Travaux renouvellement EP
 - Création poste chargé affaires "bornes"
 - Adhésion au service DIALEGE d'edf
- Comité 23/02/2015**
- PV élection nouveaux membres du bureau
 - Attribution subventions diverses
 - Recueil des actes administratifs
 - Budget primitif 2015
 - Compte de gestion 2014
 - Compte administratif 2014
 - Convention reseau ERDF
 - Affectation des résultats 2014
 - Autorisation de programme et crédits de paiement APCP 2015
 - Avenant n°4 au contrat de concession
 - Convention relative à l'application du cahier des charges art. 8
- Bureau 23/03/2015**
- Subventions EP
 - Subventions EP/Ballons fluo
 - Subventions TÉLÉCOM
 - Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - MOT - Régularisation
 - Avenants marchés ER EP
 - Création groupement d'achat
 - Soutien juridique
- Bureau 27/04/2015**
- Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - Remboursement frais déplacement
 - Adhésion d'une nouvelle commune à l'entretien EP - ANDANCE
 - Avenants au marchés (AEI)
 - Consultation banque et ouverture ligne de trésorerie

Subventions EP
Subventions EP/Ballons fluo
Subventions TÉLÉCOM

CONTRAT CONCESSION ERDF
Avenant N°4 CONTRAT CONCESSION ERDF

- Bureau 18/05/2015** Recrutement agent accroissement saisonnier
Attribution et modalité fonctionnement ligne trésorerie
Subventions EP
Subventions EP/Ballons fluo
Etude et projet enfouissement réseau combe d'arc
Acquisition Prosper
Remboursement frais déplacement
Subventions TÉLÉCOM
- Comité 22/06/2015** Entrée capital SEM
DM N°1
Actualisation coef. TLCFE
Adhésion nouvelles communes MDE
Délégation d'attribution bureau
Signature accord valorisation des CEE avec la SCET
Règlement attribution subventions CEE
- Bureau 29/06/2015** Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
Remboursement frais déplacement
Convention chaufferie bois LUSSAS
Cession ordinateurs
Subvention exceptionnelle CAPCA
Convention CNR
Lancement appel offres maintenance EP
Subventions EP
Subventions EP/Ballons fluo
Subventions TÉLÉCOM
- Bureau 27/07/15** Autorisation signature CEE
Poste technicien CEP
Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
Avenants marchés ER EP
Subventions EP
Subventions EP/Ballons fluo
Subventions TÉLÉCOM
- Bureau 21/09/2015** Marché de travaux et maintenance EP 2016-2019
Accord cadre groupement commande fourniture d'électricité
Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
Avenants marchés EIFFAGE
Modification CET
Signature convention groupement commande IRVE
Mise en œuvre PFR
Remboursement frais déplacement

Reconduction expresse du marché ER 2013-2015
Subventions EP
Subventions BF

Bureau 02/11/2015

Marché subséquents
Avenant n°1 groupement de commandes publiques
Signature convention Dialège
Subvention exceptionnelle Gorges de l'ardèche
Renouvellement informatique - Achat-location
Remboursement frais déplacement
Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
Subventions EP
Subventions BF
Subventions TELECOM
Subventions CEE

Comité 09/11/2015

Création commission consultative domaine de l'énergie
DM2
Adhésion nouvelles communes MDE
Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement - ex 2016
Admission en non valeur
Indemnités conseil au Payeur Départemental
Durée amortissement matériel informatique
CR activité concessionnaires ERDF EDF année 2014
CR activité concessionnaires GRDF année 2014
convention supports réseaux publics de distrib. d'élec SDE07-ERDF-ADN
Convention supports réseaux publics de distrib d'élec SDE07-ERDF-ORANGE
Accord cadre groupement commande fourniture d'électricité
Avenant n°2 à la conv locale (communication électroniques)ORANGE-SDE
Modalité de financement projet IRVE

Bureau 30/11/2015

Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
Cession à titre gracieux étages local archives
Subventions EP
Subventions TELECOM
Subventions BF

Bureau 14/12/2016

Prolongation mission archiviste
Fourniture installation recharge véhicule électrique
Subventions CEE
Opérations sous mandats - Maîtrise d'ouvrage déléguée
Subventions BF
Subventions EP
Subventions TELECOM
Avenants marchés ER EP

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'ARDECHE

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

OBJET : AVENANT CONVENTION CONSTITUTIVE USéRA- INTEGRATION AUVERGNE

L'évolution de la région Rhône Alpes en grande Région Rhône Alpes Auvergne conduit les 4 syndicats d'énergie d'Auvergne à rejoindre l'USéRA.

Cette adhésion doit être approuvée par délibération concordante des 9 syndicats constituant aujourd'hui l'entente.

Pour mémoire, l'Union des Syndicats d'énergie de Rhône Alpes a été créée par délibérations concordantes des 9 syndicats de Rhône Alpes. La convention constitutive a été signée le 16 janvier 2012.

La volonté à l'origine était de regrouper tous les syndicats de la région Rhône Alpes.

Il convient donc aujourd'hui d'entériner l'adhésion des syndicats d'énergie d'Auvergne qui souhaitent rejoindre l'USéRA : Allier, Cantal, Haute Loire et Puy de Dôme mais aussi de valider le périmètre d'extension de cette entente tel que défini dans la convention constitutive.

En conséquence, il appartient au Comité Syndical :

- **D'approuver l'adhésion des 4 départements de l'Auvergne ci-dessus mentionnés**
- **D'approuver l'avenant n°2 à la convention constitutive.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 et tout autre document à intervenir.**

A xxxxxx, les membres du Conseil Syndical se déclarent favorables à ces propositions.

Le Président,

Jacques GENEST.



AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'UNION DES SYNDICATS D'ÉNERGIES DE RHONE-ALPES AUVERGNE

ENTRE AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE

Préambule

La fusion des deux régions Rhône-Alpes Auvergne conduit les 4 syndicats d'énergies d'Auvergne à rejoindre l'USéRA.

Ces syndicats ont délibéré pour approuver la convention constitutive de l'USéRA ainsi que le présent avenant qu'ils signeront conjointement avec les 9 syndicats fondateurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (particulièrement les articles L5221-1 et L5221-2),

Le présent avenant est conclu entre :

- Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain, désigné ci-après « SIEA », et représenté par Monsieur Charles DE LA VERPILLIERE, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 18 avril 2008.
- Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier, désigné ci-après « SDE 03 », et représenté par Yves SIMON, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 15 Janvier 2016.
- Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, désigné ci-après « SDE 07 », et représenté par Monsieur Jacques GENEST, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 11 juillet 2011.
- Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, désigné ci-après « SDEC » et représenté par Monsieur Michel TEYSSEDOU, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du 24 mars 2016 ».
- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, désigné ci-après « SDED », et représenté par Monsieur Jean BESSON, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2011.
- Le Syndicat Energies du département de l'Isère, désigné ci-après « SEDI », et représenté par Monsieur Bertrand LACHAT, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 19 septembre 2011.
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, désigné ci-après « SIEL42 », et représenté par Monsieur Bernard FOURNIER, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2008.
- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, désigné ci-après « SDE 43 », et représenté par Jean PRORIOL, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 6 juin 2014.
- Le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, désigné ci-après « SIEG », et représenté par Bernard VEISSIÈRE, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 19 mars 2016.
- Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, désigné ci-après « SYDER », et représenté par Monsieur Paul VIDAL, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 15 novembre 2011.
- Le Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, désigné ci-après « SINGERLY », et représenté par Monsieur Pierre ABADIE, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 9 avril 2008.
- Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, désigné ci-après « SDES », et représenté par Monsieur Robert CLERC, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 22 décembre 2011.
- Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie, désigné ci-après « SYANE », et représenté par Monsieur Jean-Paul AMOUDRY, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2011.

Les 13 syndicats sont collectivement dénommés ci-après « **collectivités membres** ».

ARTICLE 1 :

Le présent avenant à la convention constitutive de l'USÉRA signée le 16 janvier 2012 par les 9 syndicats fondateurs constate l'adhésion des 4 syndicats d'Auvergne et modifie ladite convention en conséquence.

ARTICLE 2 :

Le Préambule de la convention constitutive est supprimé et remplacé par cette nouvelle rédaction :

« Préambule

Les dispositions législatives en vigueur confient aux Communes le soin d'organiser au plan local divers services publics comme celui de la distribution d'énergie. En l'état, et dans une très large majorité, les Communes se sont regroupées au sein de Syndicats spécialisés, afin de coordonner les missions d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie.

Autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité sur leurs territoires, les 13 Syndicats de Rhône-Alpes Auvergne choisissent d'unir leurs efforts afin de mieux coordonner leurs actions, asseoir leur représentation collective. Ainsi, cette structure pourra participer activement, et de façon collégiale, à toutes les réflexions et tous les projets portant sur le territoire régional et relevant de problématiques connexes telles que le contrôle de concession, la production d'énergie, la maîtrise de la demande d'énergie ...

La Région Rhône-Alpes Auvergne est la première région française pour la production d'électricité (environ un quart de la production nationale) avec 122 TWh produits par 260 barrages (Cantal, Alpes et Vallée du Rhône) 14 tranches nucléaires réparties sur quatre sites (Cruas (07), Tricastin (26), Bugey (01) et Saint Alban (38)).

Dans un contexte énergétique qui évolue : libéralisation des marchés de l'énergie, préoccupations environnementales, intégration de l'énergie dans les réflexions d'aménagement du territoire, essor industriel de technologies liées aux énergies renouvelables... La Région Rhône-Alpes Auvergne s'engage, l'industrie solaire thermique et photovoltaïque se développe, des initiatives sont prises en faveur de l'énergie éolienne, un plan bois est également mis en place pour inviter, partout où cela est possible, à l'utilisation de cette ressource locale.

Parallèlement, la Région Rhône-Alpes Auvergne est très prisée en matière touristique, à la fois pour ses grands domaines skiables, ses paysages variés et son patrimoine, ses musées (dont le musée Saint Pierre de Lyon, deuxième de France après le Louvre), ses théâtres, un conservatoire national de musique et de danse, ses festivals de jazz, sa culture industrielle et artisanale.

L'ensemble de ce constat a conduit les autorités organisatrices de la distribution publique d'énergies à se regrouper pour mieux œuvrer ensemble dans un souci constant de solidarité et de mutualisation territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (particulièrement les articles L5221-1 et L5221-2),

La présente convention est conclue entre :

- *Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain, désigné ci-après « SIEA », et représenté par Monsieur Charles DE LA VERPILLIERE, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 18 avril 2008.*

- Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier, désigné ci-après « SDE 03 », et représenté par Yves SIMON, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 15 Janvier 2016.
- Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, désigné ci-après « SDE 07 », et représenté par Monsieur Jacques GENEST, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 11 juillet 2011.
- Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, désigné ci-après « SDEC » et représenté par Monsieur Michel TEYSSEDOU, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du 24 mars 2016.
- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, désigné ci-après « SDED », et représenté par Monsieur Jean BESSON, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2011.
- Le Syndicat Energies du département de l'Isère, désigné ci-après « SEDt », et représenté par Monsieur Bertrand LACHAT, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 19 septembre 2011.
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, désigné ci-après « SIEL42 », et représenté par Monsieur Bernard FOURNIER, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2008.
- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, désigné ci-après « SDE 43 », et représenté par Monsieur Jean PRORIOL, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 6 juin 2014.
- Le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, désigné ci-après « SIEG », et représenté par Bernard VEISSIÈRE, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 19 mars 2016.
- Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, désigné ci-après « SYDER », et représenté par Monsieur Paul VIDAL, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 15 novembre 2011.
- Le Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, désigné ci-après « SIGERLY », et représenté par Monsieur Pierre ABADIE, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 9 avril 2008.
- Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, désigné ci-après « SDES », et représenté par Monsieur Robert CLERC, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 22 décembre 2011.
- Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie, désigné ci-après « SYANE », et représenté par Monsieur Jean-Paul AMOUDRY, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2011.

Les 13 syndicats sont collectivement dénommés ci-après « collectivités membres ». »

ARTICLE 3 :

L'article 1 de la convention constitutive est supprimé et remplacé par cette nouvelle rédaction :

" ARTICLE 1 : Constitution

Les collectivités membres décident de se regrouper, pour l'analyse ou l'élaboration de certains projets ou actions décrits ci-après, en créant « l'Union des Syndicats d'Energies de Rhône-Alpes ».

Cette Union est composée des 13 syndicats d'énergie de la grande Région Rhône-Alpes Auvergne. »

-31-

ARTICLE 4 :

L'article 4 de la convention constitutive est supprimé et remplacé par cette nouvelle rédaction :

« ARTICLE 4 : Conférence

4-1 : Mise en place de la Conférence

Les collectivités membres conviennent de la mise en place d'une Conférence, conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque collectivité membre désigne, conformément aux textes, et au sein de son propre Comité Syndical : 2 membres dont le Président en exercice.

La Conférence est donc composée de 26 membres.

4-2 : Présidence et Vice Présidences de la Conférence de l'Union des Syndicats d'Energies de Rhône-Alpes.

La Conférence élit un Président parmi les 13 Présidents de SDE pour une durée d'un an. Le mandat de Président n'est pas renouvelable immédiatement après la fin d'un mandat de Présidence.

La Présidence sera assurée successivement par les 13 collectivités membres.

La Conférence élit également 12 Vice-Présidents pour une durée d'un an, dont un trésorier.

Le mandat de Vice-Président peut être renouvelable.

Leur mandat peut s'éteindre avant cette échéance s'ils ne sont plus désignés membre par un SDE.

Chaque membre peut présenter un mandat et voter pour un autre membre absent.

4-3 : Modalités de fonctionnement de la Conférence :

Le Président, ou en cas d'empêchement son représentant désigné, est chargé de convoquer les membres de la Conférence, de sa propre initiative ou à la demande expresse de l'un des Présidents d'une des collectivités membres.

La Conférence se réunit au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire, suivant les formes précltées.

Les services des collectivités membres peuvent être présents à ces réunions, sans voix délibérative aux décisions de la Conférence.

La Conférence peut inviter à ses réunions, et en fonction des sujets fixés à l'ordre du jour, toute personne dont les compétences peuvent être requises pour l'étude d'un sujet ou toute personne intéressée, sans voix délibérative aux décisions de la Conférence.

La Conférence peut créer des Commissions internes chargées d'étudier un ou plusieurs sujets entrant dans le cadre des travaux de l'Union.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité au sein de la Conférence et ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par délibérations concordantes des collectivités membres.

Les autres modalités pratiques relatives au fonctionnement de l'Union font l'objet d'un Règlement Intérieur. »

ARTICLE 3 :

Le présent avenant prendra effet à la date de signature la plus tardive.

ARTICLE 4 :

En cas de litiges dans l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable préalablement à toute solution contentieuse. A défaut d'accord amiable, les litiges entre les parties seront soumis à la médiation de la FNCCR, avant tout recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait en 1 exemplaire original, le

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

L'an 2016, le 07 mars à 10H00, s'est réuni au siège du SDE07 à PRIVAS, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST.

Membres convoqués :

Membres présents :

Membres excusés :

Procurations :

OBJET : ADHESION NOUVELLES COMMUNES A LA COMPETENCE MDE

Vu l'article L1425-1 du CGCT, le Syndicat peut exercer la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications,

Vu l'article L1425-1 du CGCT, le SDE07 est habilité sur le territoire des personnes morales membres, à effectuer des interventions relatives aux réseaux et services locaux de communications électroniques,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2013 portant modification des statuts du SDE 07 relative à la compétence facultative en matière électronique,

Vu les délibérations des communes ardéchoises sollicitant l'intervention du SDE 07 dans le cadre de cette compétence

Il appartient au comité syndical d'entériner les demandes des communes membres.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Prend acte des demandes d'adhésion des communes membres à la compétence MDE (liste jointe)

Le président,
Jacques GENEST

Collectivité	Date délibération de la collectivité
AUBENAS	16/12/15
BERZEME	27/11/15
BOURG ST ANDEOL	28/10/15
FAUGERES	03/11/15
GROSPIERRES	11/01/16
LABLACHERE	08/12/15
MALARCE sur LA THINES	02/12/15
MERCUER	16/11/15
PONT DE LABEAUME	10/12/14
PRADONS	02/12/15
PRIVAS	08/02/16
ST CIERGE LA SERRE	26/10/15
ST DESIRAT	18/11/15
ST PIERRE ST JEAN	26/11/15
SARRAS	22/10/15
SATILLIEU	30/10/15
VALLON PONT D'ARC	15/12/15

Nombre de communes	17
--------------------	----

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'ARDECHE

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

OBJET : CONVENTION SDE07- COMMUNES SUR PROGRAMMATION REMPLACEMENT BALLONS FLUOS 2017-2019

En application de la Directive Européenne 245/2009, les lampes à vapeur de mercure dites « ballons fluorescents » ne sont plus commercialisées depuis avril 2015.

Soucieux des effets produits par cette directive, le Syndicat avait anticipé le remplacement progressif de ces équipements consommateurs d'énergie dès 2012 par la mise en place d'un programme d'aide spécifique.

En décembre 2015, alors que l'on dénombre, selon nos estimations, encore 9 500 points à remplacer sur le département (sur 16 000 points au départ), le Bureau Syndical, a décidé de poursuivre ce plan d'action sur l'année 2016, à titre exceptionnel.

Devant les retours effectués par certaines communes et l'échéance à court terme, le SDE 07 propose finalement de conventionner avec les communes qui le souhaitent sur un programme d'étalement de remplacement de ces lampes de 2017 à fin 2019, selon les modalités suivantes :

- Délibération de la commune, avant le 15 décembre 2016, portant sur son engagement à effectuer le programme d'investissement sur, au plus, les 3 années suivantes : 2017-2018-2019
- Les factures devront être, impérativement, présentées au SDE07, **avant le 30 juin 2020.**

Les communes s'engageraient ainsi à faire les travaux nécessaires par tranche et le SDE07 subventionnerait ces derniers selon les modalités en vigueur depuis 2012 (délibération du Comité Syndical en date du 9 juillet 2012)

En conséquence, il appartient au Comité Syndical :

- **D'approuver l'application d'une convention spécifique permettant un engagement réciproque des parties dans le cadre du remplacement des lampes à vapeur de mercure.**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention avec les communes.**

A xxxxxx, les membres du Conseil Syndical se déclarent favorables à ces propositions.

Le Président,

Jacques GENEST.